

Musicien Intervenant (DUMI)

RNCP36880 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	133, 333
Formacode(s)	45073, 45085
Code(s) ROME	K2105, K2103, K2102, L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/09/2022
Date d'échéance	29/09/2025

Certificateur(s)

UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054

<https://www.universite-paris-saclay.fr/>

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE · SIRET : 19350937900015

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010

<https://www.unistra.fr/>

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le besoin d'un intervenant capable de contribuer au développement de l'éducation musicale à l'école est apparu au cours des années 1980. Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont été amenés à créer, en 1984, le métier de Musicien Intervenant, le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) et les Centres de Formation de Musiciens Intervenant (CFMI), rattachés aux universités.

Près de 40 ans après, ce métier s'est installé dans le paysage territorial national comme un acteur essentiel de l'Éducation Artistique et Culturelle. Les missions du musicien intervenant se sont élargies au-delà de l'école primaire pour aller vers les conservatoires, le milieu de la petite enfance, du handicap, des personnes âgées, de la médiation culturelle, etc.

ACTIVITÉS VISÉES

Productions artistiques

Le musicien intervenant peut conduire les différents publics qu'il accompagne à se produire dans des créations scéniques originales coconstruites, associant des dimensions artistiques et pédagogiques prenant en compte le corps et l'espace. Il entretient et enrichit son identité musicale et sa pratique artistique. Il interprète, improvise, arrange et compose de la musique, possède un sens artistique et des outils techniques qu'il met au service des apprentissages et de la transmission dans des formes adaptées au public visé. Par son action, il valorise les productions des publics qu'il accompagne et développe chez eux l'expression, l'invention et l'écoute. Il peut se produire sur scène, notamment dans des spectacles à destination du jeune public.

Enseignement et éducation musicale

Le musicien intervenant mène, en concertation avec des équipes enseignantes, des séances d'éveil artistique et de pratiques musicales collectives permettant à chacun :

- de vivre des démarches artistiques et de s'investir dans des activités de création nourries par des œuvres issues de tous les répertoires ;
- d'acquérir des connaissances et des compétences musicales (pratique du chant choral, maîtrise du geste vocal et instrumental, approche sensitive et corporelle des langages musicaux dans des styles variés, pratiques musicales et écoutes diversifiées) ;
- de développer une attitude d'écoute et d'échange dans un esprit collaboratif permettant de se construire un jugement esthétique personnel ;
- de développer sa curiosité, sa sensibilité et son imagination en s'inscrivant dans un projet où prime la réussite de chacun au sein du collectif ;
- de développer le plaisir de faire collectivement de la musique comme d'en écouter ;
- de se forger une culture artistique vivante et ouverte sur le monde ;
- de rencontrer d'autres publics à travers la pratique artistique.

Conception de projets d'éducation artistique et culturelle

Le musicien intervenant conçoit et met en œuvre des projets musicaux, transdisciplinaires et/ou pluri-artistiques en relation avec de nombreux partenaires et structures de son territoire. Artiste et médiateur, il organise des actions de découverte et de pratiques musicales, favorisant la rencontre de tous les publics avec les œuvres et la création, en collaboration avec les lieux de diffusion culturelle ou les collectifs d'artistes. Dans ces différents contextes, il est le garant de la cohérence des contenus pédagogiques et développe en particulier des projets transversaux et interdisciplinaires.

Personne ressource au sein de la cité, il sait mettre en lien les différentes structures et les acteurs culturels du territoire. Dans une culture du partenariat, il peut initier et coordonner des projets pédagogiques et artistiques ambitieux avec des partenaires éducatifs et culturels d'un territoire (crèches, écoles élémentaires et maternelles, collèges, lycées, établissements d'enseignement artistique, services culturels, artistes, professionnels de l'enfance, etc.).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Productions artistiques

- Se produire seul et en groupe face à un public dans sa spécialité musicale en développant ses propres créations artistiques afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle
- Se produire seul et en groupe face à public en mobilisant divers instruments (les percussions, la voix, les percussions corporelles et les dispositifs électroniques) et dans différentes esthétiques musicales afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle

Enseignement et éducation musicale

- Identifier des objectifs d'apprentissage en s'appuyant sur les différents courants, modalités et outils pédagogiques afin d'élaborer une progression adaptée au public et au contexte visé (milieux scolaires, de l'enseignement artistique spécialisé, de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées ...)
- Animer une séance collective en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance afin de susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative et la réflexion critique
- Mettre en œuvre des situations didactiques afin de permettre les apprentissages notamment dans les domaines de la pratique vocale, de l'écoute, de l'invention et de création et de la pratique instrumentale
- Évaluer les apprentissages en s'appuyant sur différentes formes, modalités et critères d'évaluation afin d'analyser les progrès individuels et collectifs et de proposer les remédiations nécessaires

Conception de projets d'éducation artistique et culturelle

- Concevoir un projet d'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en mobilisant différents acteurs et partenaires afin de contribuer au développement culturel local
- Conduire un projet d'éducation artistique et culturelle en organisant les activités, en coordonnant les différents acteurs, en produisant les documents de valorisation et en évaluant l'action menée afin de contribuer au développement culturel local

Blocs de compétences

RNCP36880BC01 — Pratiquer la musique de manière diversifiée et avec une identité propre

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se produire seul et en groupe face à un public dans sa spécialité musicale en développant ses propres créations artistiques afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle
- Se produire seul et en groupe face à public en mobilisant divers instruments (les percussions, la voix, les percussions corporelles et les dispositifs électroniques) et dans différentes esthétiques musicales afin de maintenir sa posture d'artiste et de contribuer à des réalisations artistiques dans le territoire d'activité professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : mise en situation réelle

Réalisation demandée : création collective d'un concert ou d'un spectacle valorisant les démarches d'invention et impliquant différentes formes de pratiques musicales notamment la voix, les percussions, un instrument d'accompagnement polyphonique et le corps.

Conditions de réalisation : production devant un public dans une salle de spectacle

RNCP36880BC02 — Concevoir, animer et évaluer des séances collectives d'éducation musicale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier des objectifs d'apprentissage en s'appuyant sur les différents courants, modalités et outils pédagogiques afin d'élaborer une progression adaptée au public et au contexte visé (milieux scolaires, de l'enseignement artistique spécialisé, de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées ...)
- Animer une séance collective en adoptant une posture d'autorité, de rayonnement, d'exigence et de bienveillance afin de susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative et la réflexion critique
- Mettre en œuvre des situations didactiques afin de permettre les apprentissages notamment dans les domaines de la pratique vocale, de l'écoute, de l'invention et de création et de la pratique instrumentale
- Évaluer les apprentissages en s'appuyant sur différentes formes, modalités et critères d'évaluation afin d'analyser les progrès individuels et collectifs et de proposer les remédiations nécessaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : Rapport écrit

Réalisation demandée : rédaction d'un rapport de stage faisant état des démarches de projection, de mise en œuvre et d'évaluation de séances d'éducation musicales réalisées

Condition de réalisation : dépôt d'un dossier lu et évalué par un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur

Type d'épreuve : mise en situation réelle

Réalisation demandée : réalisation en écoles primaires de deux séances d'éducation musicale avec deux classes de cycles différents en collaboration avec les professeurs des écoles

Condition de réalisation : réalisation de séance en école devant un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur. Ces séances sont suivies d'un entretien avec le jury.

RNCP36880BC03 — Concevoir et conduire des projets d'éducation artistique et culturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir un projet d'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur un diagnostic du territoire et en mobilisant différents acteurs et partenaires afin de contribuer au développement culturel local
- Conduire un projet d'éducation artistique et culturelle en organisant les activités, en coordonnant les différents acteurs, en produisant les documents de valorisation et en évaluant l'action menée afin de contribuer au développement culturel local

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'épreuve : Rapport écrit et soutenance orale

Réalisation demandée : rédaction d'un rapport écrit décrivant une ou plusieurs actions éducatives et culturelles menées dans un territoire, s'appuyant sur un diagnostic et mobilisant différents acteurs et partenaires.

Condition de réalisation : production d'un dossier et soutenance orale devant un jury composé de professionnels et de personnalités extérieures au centre certificateur.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'intervention musicale à l'école est au cœur de l'activité du musicien intervenant. Il est toutefois amené à exercer dans d'autres milieux, contribuant ainsi à mettre en cohérence et en synergie les différents temps éducatifs de l'enfant et les actions culturelles d'un territoire.

Le musicien intervenant exerce son activité sur un territoire (quartier, ville, communauté de communes ou d'agglomération...) aux côtés de nombreux partenaires (enseignants, artistes, professionnels de l'enfance, responsables locaux...). Il travaille principalement en écoles élémentaires et pré-élémentaires et est également amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants ou des jeunes ainsi qu'avec d'autres publics. Par ses projets, il met en lien l'école et d'autres structures :

- écoles de musique, conservatoires ;
- centres socioculturels, maisons de quartier, médiathèques ;
- structures de diffusion ou de création musicale (orchestres, scènes nationales, opéras, scènes de musiques actuelles...) ;
- associations musicales (chorales, orchestres d'harmonie, etc.) ou relevant d'autres champs artistiques (théâtre, danse, arts du cirque...) ;
- milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, prisons...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le musicien intervenant peut être :

- agent de la fonction publique territoriale (titulaire ou contractuel), dans le cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique, sur les grades d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2e ou de 1e classe ;
- salarié du secteur associatif, il dépend alors de la convention collective de l'animation socioculturelle avec le titre de professeur ;
- travailleur indépendant ou auto entrepreneur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 547 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	52 363
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Qualification de niveau 5, ou de niveau 4 et deux années d'études (validées ou non) ou d'expériences professionnelles.

Pratique musicale : une solide formation instrumentale est requise (niveau équivalent à une fin d'études de conservatoire national - cycle 3). Le diplôme n'est toutefois pas exigé. Tous les instruments sont admis.

Un dossier de préinscription doit être constitué (études, pratique musicale, pratique d'animation ou d'enseignement, situation actuelle, etc.).

Extrait de la circulaire de 1984

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Le jury comprend trois à cinq personnes (enseignants-chercheurs, formateurs ou enseignants des CFMI, représentants de l'Éducation Nationale, personnalités de l'enseignement musical spécialisé, représentants des collectivités locales, représentants du monde artistique, représentants de la profession). Il est présidé par un enseignant-chercheur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de quatre à six personnes, à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Il est présidé par un universitaire.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 633 €
Selon la branche	8 100 € – 9 633 €
Prise en charge	Branches concernées
9 633 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 100 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel

Base légale

Date de décision	29/09/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/09/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	10	0	100 %	—
2020	141	2	97 %	91 %
2019	116	1	94 %	85 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28762

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36880/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	43
Parcours menés à terme	24
Taux d'achèvement	56 %
Période	01/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	43
Montant total engagé	109 340 €
Coût moyen par dossier	2 543 €
Durée moyenne	845 h
Période	01/2023 – 09/2025
France compétences	78 %
Reste à charge titulaire	10 %
France Travail	5 %
Régions	4 %
OPCO	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.